

**Mairie
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Validation du Rapport annuel 2023 du SICTEU de Hochfelden et Environs

Le SICTEU de Hochfelden et Environs nous a fait parvenir les éléments techniques et financiers du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

PREND acte du rapport annuel de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Lixhausen,

DÉCLARE qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote à l'Unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents
Pour extrait conforme **7 SEP. 2024**
Certifié exécutoire le

Le Maire,

La secrétaire,

Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Rachat de la tondeuse KUBOTA G23 au FC LIXHAUSEN

En juin 2023, la Commune a acquis une tondeuse auto-portée chez BENDER à SAVERNE.
Cet équipement n'a jamais fonctionné ce qui a généré des difficultés pour le Football Club de
LIXHAUSEN et pour l'entretien des espaces verts de la Commune.
Le FC Lixhausen a ainsi acheté une autre tondeuse pour permettre la tonte des abords du terrain de
foot et des autres espaces verts.
La société BENDER a accepté de reprendre son matériel défectueux et un titre de 8 000 € a déjà été
établi pour lui permettre de rembourser intégralement la Commune

Il est proposé de racheter la tondeuse KUBOTA G23 acquise par le FC Lixhausen à 9 600,00 € dans la
mesure où cette dernière sert à tondre tous les espaces verts de la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de racheter la tondeuse KUBOTA G23 au FC LIXHAUSEN sis 3 rue du Stade à LIXHAUSEN pour
un montant de 9 600,00 €.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

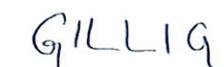


Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents
Pour extrait conforme **27 SEP. 2024**
Certifié exécutoire le

Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Désaffectation de l'école de LIXHAUSEN

Depuis l'ouverture du groupe scolaire intercommunale LA DECAPOLE en septembre 2012, l'école de LIXHAUSEN n'accueille plus d'enfants.

Depuis cette date, le bâtiment n'est plus affecté à un service public, ni à l'usage direct du public.

Pour permettre une éventuelle transformation du bâtiment, il convient de constater la désaffectation administrative de ce bien, conformément à l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral créant le SIVU des 10 villages en date du 25 juin 2007 selon lequel le SIVU a pour objet la construction, l'entretien et le fonctionnement d'un ensemble scolaire d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Vu la délibération du conseil municipal de LIXHAUSEN du 28 août 2012, décidant à l'unanimité de transférer la compétence scolaire au SIVU des 10 villages à compter du 1^{er} septembre 2012.

Vu l'arrêté municipal de la Commune de WICKERSHEIM décidant l'ouverture du groupe scolaire intercommunal LA DECAPOLE en date du 4 septembre 2012.

Après en avoir délibéré :

- CONSTATE la désaffectation matérielle du bien immobilier section 01 parcelle 07 situé 41 rue Principale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la désaffectation du bien.

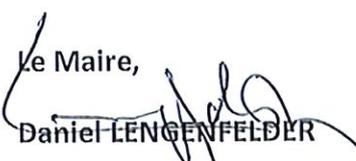
Vote à l'unanimité

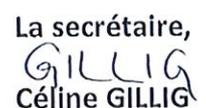
Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme 27 SEP. 2024

Certifié exécutoire le



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Acquisition parcelles 647, 650 et 652 sections 19 appartenant à l'AFR de LIXHAUSEN

Le Maire rappelle que le terrain de foot a été créé en partie sur l'ancien lit du Bachgraben.
Le fossé a été dévié mais les parcelles de l'ancien lit du cours d'eau sont restées propriétés de
l'AFR de LIXHAUSEN.

Il convient de régulariser la situation pour que tout le terrain d'honneur appartienne à la
Commune.

En date du 24 janvier 2023, le Bureau de l'Association foncière de LIXHAUSEN a déjà donné
son accord pour céder à l'euro symbolique une partie des parcelles n°593 et n° 318 à la
Commune.

La Commune a fait établir un Procès-verbal de ces parcelles pour acquérir les parties
concernées par le terrain de football.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 647 section 19 d'une contenance de 525 m²
appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Lixhausen ayant son siège
45 rue Principale à LIXHAUSEN
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 650 section 19 d'une contenance de 8 m²
appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Lixhausen ayant son siège
45 rue Principale à LIXHAUSEN
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 652 section 19 d'une contenance de 553 m²
appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Lixhausen ayant son siège
45 rue Principale à LIXHAUSEN

- **FIXE** le prix d'achat à l'euro symbolique (1 €) pour chaque parcelle
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais d'acte liés aux transferts de propriétés,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces mutations.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme **27 SEP. 2024**

Certifié exécutoire le

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Validation de l'Avant-Projet Sommaire pour la création du parking et de l'aire de jeux

Le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord de principe pour l'aménagement d'une aire de jeux et la réalisation d'un parking « Véhicules légers » sur les parcelles anciennement HUBER.

Le Conseil municipal, par délibération du 22 février 2024, a attribué la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Études M2I qui a établi un Avant-projet Sommaire (APS).

Le Projet prévoit :

- La création de 34 places de stationnement recouverts d'un revêtement de type pavés drainant favorisant l'infiltration des eaux,
- la Création d'une voie de desserte à sens unique de 5.50m de largeur également recouverte d'un revêtement de type pavés drainant favorisant l'infiltration des eaux,
- la Création d'une place de stationnement PMR recouverte d'un béton bitumineux de type BBSG 0/10,
- la mise en place d'une structure réservoir permettant d'infiltrer les eaux de pluies sous chaque poche de stationnement
- la mise en place de 13 arbres permettant d'ombrager le parking dans les espaces verts,
- la création d'un masque végétale sur la frange nord du projet pour occulter la vue sur la propriété du riverain
- la mise en place de points lumineux rue du Stade ainsi que sur le parking nouvellement créé. L'éclairage public sera connecté à l'armoire d'éclairage situé à proximité du transformateur électrique de la rue Principale.
- la mise en place de bornes IRVE permettant la recharge de véhicules électriques seront mise en place.
- la création d'une aire de jeux
- la création d'un terrain de pétanque avec un revêtement de type stabilisé renforcé, complètera l'aire de jeux.
- la mise en place d'un espace de pique-nique...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour la création d'un parking et d'une aire de jeux valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux pour un montant estimatif de 286 929,00 € HT ;

-**APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 286 929,00 HT;

-**AUTORISE** le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme 27 SEP. 2024

Certifié exécutoire le



Le Maire,

La secrétaire,

Daniel LENGENFELDER

GILLIG

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Pose de panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture de l'église

La toiture de l'Église a subi de multiples sinistres ces dernières années en raison de tempêtes successives.

De nombreuses tuiles ont ainsi été arrachées malheureusement elles ne sont produites et ne sont plus disponibles.

Considérant qu'un pan de toiture du bâtiment est entière exposé au sud, il est proposé de remplacer les tuiles par 64 panneaux photovoltaïques pour une puissance globales de 28,48 kWc.

L'énergie produite sera intégralement revendue.

Pour ces travaux, la société BEYER nous a remis une offre répartie comme suit :

Position	Montant en € HT
64 modules photovoltaïques, système d'intégration et câblage	23 167,57
Onduleur de protection	10 295,23
Injection au réseau public	2 537,68
Administratif	550,00
TOTAL	36 550,48
Extension de garantie constructeur + 8 ans (en option)	569,12

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de faire poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Église,
- **VALIDE** l'offre remise par la société BEYER PHOTVOLTAIQUE sise 15 rue des Cigognes à 67960 ENTZHEIM pour un montant de 36 550,48 € HT,

- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de l'ADEME, de la Région et la Collectivité Européenne d'Alsace
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme 01 OCT. 2024

Certifié exécutoire le



Le Maire,

La secrétaire,

Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÛN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Validation des travaux de rénovation de la toiture de l'Église

La toiture de l'Église a subi de multiples sinistres ces dernières années en raison de tempêtes successives.

De nombreuses tuiles ont ainsi été arrachées malheureusement elles ne sont produites et ne sont plus disponibles.

Afin de palier à ce problème, il est proposé de remplacer la charpente actuelle par un bac acier, de mettre en place un écran sous-toiture, de remplacer les tuiles au sud par des panneaux photovoltaïques et les autres par des tuiles Koramic (modèle panne).

Les gouttières seront également remplacées par des gouttières en zinc naturel.

Pour la réalisation des travaux (hors fournitures et matériel pour les panneaux photovoltaïques) la société BEYER nous a remis une offre pour 46 553, 09 € HT répartie comme suit :

Position	Montant en € HT
Dépose tuiles, zinguerie et évacuation des déchets	4 581,60
Fourniture et pose d'un écran sous toiture et de tuiles	14 207,57
Fourniture et pose d'un bac acier	13 675,16
Fournitures et pose de gouttières en zinc naturel	6 088,76
Fourniture et pose d'un échafaudage	8 000,00
Total	46 553,09

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de rénovation de la toiture de l'église
- **VALIDE** l'offre remise par la société BEYER PHOTVOLTAIQUE sise 15 rue des Cigognes à 67960 ENTZHEIM pour un montant de 46 553,09 € HT
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de l'ADEME, de la Région et la Collectivité Européenne d'Alsace pour ces travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme 01 OCT. 2024

Certifié exécutoire le



Le Maire,

La secrétaire,

Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG

MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Création d'un budget annexe photovoltaïques

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que toute l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église sera revendue à ERDF.

La vente d'énergie ne peut être comptabilisé sur le budget principal de la Commune et nécessite donc la création d'un budget annexe commercial.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'électricité produite est revendue

Considérant que le suivi budgétaire et comptable doit retracer au sein d'un budget annexe distinct relevant du plan comptable M4

Considérant que ces installations doivent faire l'objet d'un amortissement

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

-APPROUVE la création d'un budget annexe, dénommé Budget annexe panneaux photovoltaïques destiné à retracer toutes les opérations relatives à la gestion des immobilisations et à la revente de l'électricité produite

-DIT que ce budget annexe appliquera la nomenclature M4

-DIT que ce budget annexe sera assujetti à la TVA

-FIXE la durée d'amortissement :

- Pour les panneaux photovoltaïques à 20 ans
- Pour les onduleurs à 10 ans

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce budget.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme 01 OCT. 2024

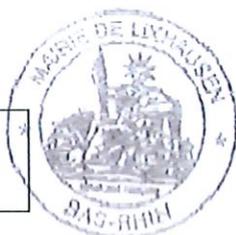
Certifié exécutoire le

Le Maire

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG
Céline GILLIG



**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Vote du budget annexe photovoltaïques

Vu la délibération du 26 septembre 2024 actant la création du budget annexe photovoltaïque.

Le Maire soumet au Conseil Municipal de budget annexe photovoltaïque 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **ARRÊTE** le budget annexe photovoltaïque comme suit

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 000 €

Recettes : 5 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 60 000 €

Recettes : 60 000 €

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme 01 OCT. 2024

Certifié exécutoire le



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Décision modificative n°1 pour abonder le budget annexe

Les travaux de l'église sont prévus au compte 21318 du budget principal de la Commune.
Pour permettre de payer des factures sur le budget annexe, il convient d'abonder le budget annexe au travers du versement d'une subvention.

Pour ce faire, il est proposé de prendre une décision modificative comme :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Compte 21318 – Autres bâtiments publics - Église	- 50 000,00 €
Compte 20415342 - Bâtiments et installations	+ 50 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget 2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme 01 OCT. 2024

Certifié exécutoire le

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 17 septembre 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Validation de l'avant-projet sommaire pour la rénovation des escaliers et des abords de l'église

Le Maire rappelle que la Commune avait obtenu une dérogation dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour la mise en conformité de l'accès de l'Église et du cimetière.

L'état des escaliers d'accès s'est très nettement dégradé, et il convient aujourd'hui de rénover les escaliers. La réhabilitation comprendra un relevé précis de l'existant garantissant une bonne prise en compte des sutures de maçonneries générées par les nouveaux ouvrages. Un pallier d'accès principal sera également aménagé pour permettre d'accéder directement à l'Église.

En date du 22 février, le conseil municipal a décidé de réaliser la réhabilitation et la mise en sécurité des escaliers en gré menant à l'église et au cimetière et a confié la maîtrise d'œuvre au bureau d'études M2I.

Le Bureau d'études a remis 2 propositions :

- Version 1 : Palier central devant l'entrée de l'église avec une marche de part et d'autre pour l'accès au cimetière
- Version 2 : Palier central devant l'entrée de l'église avec une rampe de part et d'autre pour l'accès au cimetière.

Considérant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, il est proposé de retenir la version n°2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour la réhabilitation et la mise en sécurité des escaliers en gré menant à l'église et au cimetière valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux pour un montant estimatif de 37 000,00 € HT.

-**APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 37 000,00 HT ;

-**AUTORISE** le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'État, de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme 01 OCT. 2024

Certifié exécutoire le

Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,



Céline GILLIG